

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 346 17 février 2010

SOMMAIRE

Abrantes S.à r.l	Marni International S.A	92
Alonely S.A	Mertens Holding S.A	90
Alpha Bravo Solutions S.à r.l 16607	Motti S.A	92
Anwolux Montage	Neferet S.A	77
Anwolux s. à r.l	Oronat S.A	94
Art Metal Luxembourg S.à r.l 16562	Pirenne International S.A	91
Bijouterie Orcanta Sàrl16594	ProLogis Belgium II S.àr.l165	78
Boa Nova S.à.r.l	ProLogis Belgium VI S.à r.l	7 8
Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A.	ProLogis Belgium V S.à r.l	
16593	ProLogis France XXIX S.àr.l 166	06
Capimmo S.A	ProLogis Spain VII S.àr.l 165	95
Cinsa S.A	ProLogis Spain VI S.à.r.l	
Comptoir International du Papier S.A 16593	ProLogis Spain V S.à.r.l	
Crystal Platinum S.A 	PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une	
Decorcenter Geimer S.A 16595	idée différente de la publicité par l'objet	
Delta Capital Tetrareps SCA 16579	s.à r.l165	
Eurolever Holding S.A	Re-Art Investment Holdings S.à r.l 165	91
Fenix S.A	Repackaged Sovereign Investments S.A.	
Groupe Pierre Invest S.A 		
Home Cuisine	Richards Bay Estate S.A 165	
IDI Emerging Markets SA16593	Richards Bay Estate S.A 165	
Independent Business Consulting (Luxem-	Stanley Holdco S.C.A	
bourg)16595	Transat S.A	
Inteca S.A	Tyree Financing S.à r.l165	91
Karlux Revêtements S.àr.l 16591	Victoria Beteiligungs- und Finanzgesell-	
Les Ecrins S.A	schaft S.à r.l	
Lunda S.A	Xiam S.A	96
Maritime Finance Holding S.A 16565		



Art Metal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12. R.C.S. Luxembourg B 150.671.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am zwölften Januar.

Vor uns Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. "EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. Soparfi", abgekürzt "EURO.FIN.PAR. S.A." eingetragen im Firmenregister unter der Nummer B 107.105 und mit Gesellschaftssitz in L-9942 BASBELLAIN, Maison 12;

hier vertreten durch:

- a) Herr Andy PALM, wohnhaft in L-9942 Basbellain, Maison 12;
- b) Herr Jean-Claude REUSCH, wohnhaft in B-4784 St Vith, Neundorf 2;

beide handelnd in ihren Eigenschaften als Verwaltungsratsmitglieder vorgenannter Gesellschaft und beide zusammen zeichnungsberechtigt.

2. Herr Guido PALM, Geschäftsführer, geboren zu Eupen (Belgien) am 1. August 1957, wohnhaft zu L-9942 BASBEL-LAIN, Maison 12.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "ART METAL LUXEMBOURG S. à r. I.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in BASBELLAIN, Großherzogtum Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

- Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.
- **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist:
- die Produktion von Metall-Elementen: Türen und Fenster, Fensterrolläden, Wände und mobile Trennwände, Gitter, Garagentore, usw. ...
 - die Produktion und Montage von Teilen aus Schmiedeeisen für den Bausektor, Treppen, Geländer, Rampen, usw. ...
- die Produktion von Metal-Elementen, durch die verschiedenen technischen Verfahren: Bohren, Drehen, Fräsen, Sägen, Hobeln, Kleben, Schweißen, Richten, Schleifen, Nieten, usw. ...
 - die Montage von Außen- und Innenelementen aus Metal und PVC.

Produkten: Türen, Fenster, Rahmen für Tür- sowie Fensterelemente, Treppen, Decken, Einbauküchen, Geschäftsinstallationen, usw. ...

- die Montage von Mauern und Trennwänden aus Metal.
- Metallbekleidungen von Mauern, Decken, usw. ...
- die Montage von Garagentoren, Schiebetüren, Vordächern, Gittern, Gittertüren, usw. ... aus Metal,
- das Beschichten der Metal-Elemente, usw. ...
- der Aufbau und Abbau von Gerüsten und Plattformen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobiliarer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welche die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten, sowie eigene Patente anmelden und verwalten.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Die Gesellschaft führt ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg als auch im Ausland aus.

- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).
- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.



- Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.
- Art. 8 . Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.
 - Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.
- Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.
- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

- **Art. 12.** Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.
- Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.
- Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.
 - Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.
 - Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.
 - Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.
- **Art. 18.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

- **Art. 20.** Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.
- **Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Kapitalzeichnung

Von diesem Gesellschaftskapital zeichnet:

1.	"EUROPEAN	FINANCIAL	AND	PARTNERS	S.A.	Soparfi",	abgekürzt	"EURO.FI	N.PAR.	S.A.",	
vorge	nannt, neunundr	neunzig Anteile									99
2.	Herr Guido PAL	M, vorgenannt	, ein Ar	teil							1
TO	OTAL: EINHUNI	DERT ANTEIL	Ε								100

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.



Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise tausend Euro.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Gesellschafterversammlung zusammengetreten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

(i) Zum technischen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Guido PALM, Geschäftsführer, geboren zu Eupen (Belgien) am 1. August 1957, wohnhaft zu L-9942 BASBELLAIN, Maison 12.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

(ii) Zum administrativen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Andy PALM, Geschäftsführer, geboren zu Eupen (Belgien), am 15. Oktober 1987 und wohnhaft zu L-9942 BAS-BELLAIN, Maison 12.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers rechtsgültig vertreten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-9942 BASBELLAIN, Maison 12.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Beles, Großherzogtum Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. PALM, J.-C. REUSCH, G. PALM, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2010. Relation: EAC/2010/571. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014384/136.

(100008543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Repackaged Sovereign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.179.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2009, de la société REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- 1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- 2. Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
- 3. Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010014496/22.

(100008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.



Maritime Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.674.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010015675/14.

(100009656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Richards Bay Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.921.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010015676/14.

(100009657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Richards Bay Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.921.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010015677/14.

(100009661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Inteca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.591.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015682/12.

(100010091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Stanley Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.664.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventh day of January. Before Us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen.

There appeared:

1. Stanley, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.031,

here represented by Clarissa Steland, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 18 December 2009,

2. Red Heron, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.190,

here represented by Clarissa Steland, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 18 December 2009,

3. Grassinger Heideck SCA, a corporate partnership limited by shares (Société en commandite par actions); with a share capital of EUR 31,000, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, in the process of registration with the RCSL;

here represented by Clarissa Steland, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 28 December 2009,

4. Mr. Ulrich Kastner, born on 12 October 1967, in Starnberg, Germany, residing at Weilheimer Straße, 25, 82347 Bemried, Germany;

here represented by Clarissa Steland, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 22 December 2009, and

5. Mr. Keith Fischer, born on 25 May 1965, in Texas, U.S.A., residing at Bustellistraße, 10, 80638 Munich, Germany; here represented by Clarissa Steland, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 21 December 2009.

The powers of attorney signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary shall remain appended herewith to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following articles of association of a société en commandite par actions (corporate partnership limited by shares) that they hereby mutually establish as follows:

TITLE I. ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. Preambule

Art. 1. Definitions.

"Articles" means the present articles of association, as from time to time amended; "Business Day" means any day (not being a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg and London; "Company" means Stanley Holdco S.C.A.; "Company Law" means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended; "General Partner" means Stanley, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a share capital of twelve thousand Euros (EUR 12,500), with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.031, owner of the Unlimited Share; "Limited Shareholders" means the limited shareholders in the Company (associés commanditaires) who own

Ordinary Shares in the Company;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares (actions de commanditaires) of the Company from time

to time in issue and subscribed by the Limited Shareholders;

means the Luxembourg trade and companies register (Registre du Commerce et des "RCSL"

Sociétés, Luxembourg);

"Register" means the register of Shareholders of the Company, to be maintained by the General

Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Company



at the Company's registered seat and drawn up in accordance with article 39 of the

Company Law;

"Shareholders" means the General Partner and the Limited Shareholders;
"Shares" means collectively the Ordinary Shares and the Unlimited Share;

"Supervisory Board" means the Supervisory Board (conseil de surveillance) described in article 15 of these

Articles; and

"Unlimited Share" means the unlimited share (action de commandité) issued by the Company and sub-

scribed by the General Partner (associé gérant commandité).

Chapter II. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 2. Corporate name - Form. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (Société en commandite par actions) under the name of "Stanley Holdco S.C.A.".

The Company shall be governed by these Articles and the Company Law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conductive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the General Partner of the Company, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter III. Capital - Shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by registered shares.

The Company's share capital is established at thirty-one thousand Euros and one Cent (EUR 31,000.01) divided into three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares, to be subscribed by the Limited Shareholders, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and one (1) Unlimited Share, to be subscribed by the General Partner, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01).

- **Art. 7. The General Partner.** The General Partner is, in addition to certain privileges and obligations that are of the responsibility of the General Partner under the present Articles, individually and indefinitely liable for all commitments of the Company and is liable as founder of the Company.
- Art. 8. Limited Shareholders. The Limited Shareholders shall abstain from taking action on behalf of the Company in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders in general Shareholders' meetings and shall



only be held liable to the debts and losses of the Company to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

Art. 9. Types of shares. All the shares of the Company shall be issued and remain in registered form.

The General Partner shall issue registered certificates upon Shareholders request. These share certificates shall be signed by the General Partner. This signature may be handwritten or stamped. If share certificates are issued and the shareholder wishes that more than a single share certificate be issued for its shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All Shares issued by the Company shall be listed in the Register.

The Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Company a transfer form and all the documentation created for this purpose by the General Partner, as well as in the event of transfer of pledge-encumbered Shares, if necessary, in writing from the General Partner, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of death of a shareholder, the shareholder who owns the majority of the Shares then in issue shall have a call option right, to be exercised within a period of six months following the death of such shareholder or any such date on which this right becomes exercisable, at nominal value.
- **Art. 11.** Loss of certificate. When a shareholder can demonstrate to the Company that its share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed a duplicate may be issued on request, on conditions that the Company will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Company. These damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The Company may decide to debit the shareholder's account for the cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Company for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate.

Chapter IV. Administration - Representation

- **Art. 12. Management.** The Company will be managed by the General Partner.
- **Art. 13. Powers of the General Partner.** The General Partner is invested with the broadest powers to do (or to direct the Company to do) all such things which are necessary or desirable in connection with the purpose of the Company, or otherwise in the furtherance of the Company's business that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.
- **Art. 14. Power of external representation.** The Company will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by its General Partner. Moreover, the General Partner may appoint a special authorized agent to represent the Company.

Chapter V. Supervisory Board

Art. 15. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board (conseil de surveillance) composed at least of three members, who need not to be Shareholders.

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be elected by the Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected.

They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event that several members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be set by the Shareholders.

Art. 16. Power of the Supervisory Board. The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

It shall authorize any actions of the General Partner that, pursuant to the law or these articles, exceed the powers of the General Partner.

Art. 17. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board (conseil de surveillance) will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board (conseil de surveillance) will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two members so require.



The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be given by letter, by telefaxed letter or by telex to all members at least 5 days calendar in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing or by cable or telegram or telex another member as his proxy.

The Supervisory Board (conseil de surveillance) can deliberate or act validly only if a majority of its members is present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Any decision by a majority of the members that urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 18. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) and by the secretary.

Chapter VI. General meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the general meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 12 and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Company Law, the general meeting of the Shareholders shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-a-vis third parties or to amend the Articles which amendment shall always be subject to the agreement of the General Partner.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 20 th of June at 3 pm.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 21. Other general meetings. The General Partner may convene other general meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Art. 22. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the General Partner (whether the meeting is convened at the General Partner's, or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least 8 calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address as it appears in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a shareholder.

A shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission approved by the General



Partner ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five calendar days prior to the date set for the meeting and may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 24. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 25. Adjournment. The General Partner may at any time during a general meeting of Shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Art. 26. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Chapter VII. Financial year - Annual accounts - Dividends - Liquidation

Art. 28. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December each year. Nonetheless, the first period shall begin on the date of creation and shall end on 31 December 2010.

Art. 29. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be maintained in Euro.

The General Partner shall prepare financial accounts of the Company for each accounting period, including a balance sheet, a profit and loss account and annexes, in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

Art. 30. Dividends. Each year at least five per cent (5%) of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth (1/10 th) of the capital of the Company.

The General Partner may decide on the distribution of interim dividends to the Shareholders at its own discretion. The modalities and terms and conditions of such distribution will be defined by the General Partner in accordance with the Articles.

Dividend payments for registered Shareholders are made to the addresses recorded in the Register.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Company. No interest will be paid to a beneficiary on a dividend declared and made available by the Company.

Art.31. Liquidation. The Company may be dissolved and liquidated by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles but always subject to the consent of the General Partner.

The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII. General provisions

Art.32. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Partner, by a general meeting of the Shareholders and in accordance with conditions for quorum and voting required under Luxembourg law.



Art. 33. Applicable laws. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Company Law.

Subscription and Full payment

The parties appearing hereby declare that they subscribe for the three million one hundred thousand and one (3,100,001) Shares representing the whole of the share capital, as follows:

Subscribers	Number of Shares	Class of Shares	Subscribed amount (in EUR)
Stanley	1	Unlimited Share	0.01
Red Heron	2,635,000	Ordinary Shares	26,350.00
Grassinger Heideck SCA	147,250	Ordinary Shares	1,472.50
Mr. Kastner	170,500	Ordinary Shares	1,705.00
Mr. Fischer	147,250	Ordinary Shares	1,472.50
Total	3,100,001		31,000.01

All these Shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand Euros and one Cent (EUR 31,000.01) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valuated at 1,200.- EUR.

TITLE II. GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

The prequalified parties, representing the totality of the capital are duly summoned and henceforth constitute a general meeting of Shareholders. Having noted that it is legally constituted, the meeting has unanimously approved the following:

- I. The meeting has elected as member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) for a period ending at the annual general meeting to be held on 2011:
- Daniel Schuldig, born on 10 June 1974, in Leipzig, residing professionally at 5 th Floor, 35 Portman Square, W1H 6LR London, United Kingdom;
- Philip Gittins, born on 3 July 1961, in Stockon-on-Tees (UK), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; and
 - Stef Oostvogels, born on 21 April 1962, in Brussels, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. II. The registered office is located at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le sept janvier.

Par-devant Maitre Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- Stanley, une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.031,

ci-représentée par Clarissa Steland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009,

2.- Red Heron, une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.190,



ci-représentée par Clarissa Steland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2009,

3.- Grassinger Heideck S.C.A., une société en commandite par actions, ayant un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours enregistrement auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg;

ci-représentée par Clarissa Steland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2009,

4.- M. Ulrich Kastner, né le 12 octobre 1967, à Starnberg, Allemagne, demeurant à Weilheimer Straße, 25, 82347 Bernried, Allemagne;

ci-représentée par Clarissa Steland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009, et

5.- M. Keith Fischer, né le 25 mai 1965, à Texas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Bustellistraße, 10, 80638 Munich, Allemagne;

ci-représentée par Clarissa Steland, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009.

Les procurations, signées ne varietur par la partie présente et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils établissent comme suit:

TITRE I ER . LES STATUTS

Chapitre I er . Préambule

Art. 1 er . Définitions.

"Statuts"	-iifi- l
"Statuts"	signifie les présents statuts:

"Jour Ouvrable" signifie un jour (excepté le samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont ou-

vertes au public à Londres ou à Luxembourg;

"Société" signifie Stanley Holdco S.C.A.;

"Loi sur les Sociétés" signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée; "Actionnaire Commandité" signifie Stanley, une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze

mille cinq cents Euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 150.031, propriétaire de l'action du commandité:

"Actionnaires Commanditaires" signifie les associés commanditaires qui détiennent des Actions Ordinaires de la So-

ciété;

"Actions Ordinaires" signifie les Actions Ordinaires émises par la Société et souscrites par les Actionnaires

Commanditaires;

"RCSL" signifie le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

"Registre" signifie le registre des actionnaires de la Société, qui doit être tenu par l'Actionnaire

Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées pour ce faire par la Société au siège social de la Société et préparé selon l'article 39 de la Loi sur les Sociétés;

"Actionnaires" signifie l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires;

"Actions" signifie les Actions Ordinaires et l'Action du Commandité;

"Conseil de Surveillance" signifie le conseil de surveillance tel que décrit à l'article 15 de ces Statuts; et signifie l'Action (ou les Actions) du Commandité à souscrire émise(s) par la Société

et souscrite(s) par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre II. Dénomination sociale - Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 2. Dénomination sociale - Forme. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions postérieurement émises par la Société, une société sous la forme d'une société en commandite par actions et sous la dénomination de "Stanley Holdco S.C.A.".

La société sera régie par les Statuts et par la Loi sur les Sociétés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste



soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de placement, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, étant entendu que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Des filiales ou des succursales au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger peuvent être créées, sur simple décision de l'Actionnaire Commandité de la Société.

Dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre III. Capital - Actions

- Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro et un cent d'Euro (EUR 31.000,01) divisé en trois million cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires à souscrire par les Actionnaires Commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires") d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et une (1) Action de Commandité à souscrire par l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01).
- Art. 7. L'actionnaire Commandité. En sus de certains droits et obligations qui sont de la responsabilité de l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable en tant que fondateur de la Société.
- Art. 8. Les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales des actionnaires et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport, à condition qu'ils n'aient pas accompli d'acte de gestion.
 - Art. 9. Classes d'Actions. Les Actions de la Société seront émises et resteront sous forme nominative.

L'Actionnaire Commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions seront signés par l'Actionnaire Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires sera à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au Registre.

Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par l'Actionnaire Commandité, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Actionnaire Commandité, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

- **Art. 10. Transfert d'Actions.** En cas de décès d'un Actionnaire, l'actionnaire majoritaire bénéficie d'un droit de préemption qui pourra être exercé sur une période de six mois à partir de la date de décès de cet Actionnaire, ou à partir de toute autre date fixée pour rendre ce droit exerçable, à la valeur nominale.
- Art. 11. Perte de certificat. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A la réémission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.



Les certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre de nouveaux certificats sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société pourra à son gré mettre à la charge de l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec la réémission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Chapitre IV. Administration - Représentation

Art. 12. Gestion. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir (ou pour faire accomplir par la Société) tous les actes qui sont nécessaires ou souhaitables en rapport avec l'objet de la Société ou à la poursuite des affaires de la société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 14. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par son Actionnaire Commandité. En outre, l'Actionnaire Commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Chapitre V. Conseil de Surveillance

Art. 15. Conseil de Surveillance. L'activité de la Société et sa situation financière, et en particulier ses livres et comptes, seront contrôlées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, lesquels n'ont pas l'obligation d'être Actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par les Actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et resteront en fonction jusqu'à expiration de leur mandat.

Leur mandat est renouvelable et ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution prise par les Actionnaires.

En cas d'indisponibilité temporaire de certains membres du Conseil de Surveillance aux réunions dudit Conseil, les membres restant pourront choisir une personne parmi les Actionnaires afin de remplacer provisoirement les membres indisponibles jusqu'à ce qu'ils puissent réassumer leur fonctions.

Les Actionnaires décident de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Art. 16. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance devra être consulté concernant les sujets que l'Actionnaire Commandité déterminera.

Le Conseil de Surveillance devra autoriser les actions entreprises par l'Actionnaire Commandité, qui, selon la loi ou ces Statuts, excédent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Art. 17. Réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisit un président parmi ses membres. Il choisit aussi un secrétaire, membre ou non du Conseil de Surveillance, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit par la convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance devra être convoquée si au moins deux de ses membres en font la demande.

Le président dirigera toutes les réunions du Conseil de Surveillance mais en son absence, le Conseil de Surveillance pourra désigner un autre Actionnaire en tant que président pro tempore par vote à la majorité présente à ladite réunion.

Les avis écrits de convocation pour toute réunion du Conseil de Surveillance sont envoyés par lettre, télex ou téléfax à tous les membres au moins cinq (5) jours calendaires avant l'heure fixée pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence; dans ce dernier cas, la nature de l'urgence devra être expressément indiquée dans l'avis de convocation. L'avis indiquera le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et lieux prévus dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente.

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés dans une telle réunion.

Un ou plusieurs membre(s) peut (peuvent) participer aux réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer mutuellement.

Une telle participation équivaut à la participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par la majorité des membres, sera aussi valable que si elle avait été prise dans une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle résolution peut être contenue dans un seul ou plusieurs documents identiques.



Toute résolution prise à la majorité des membres concernant l'existence d'une urgence, aux fins du présent paragraphe, sera définitive et obligatoire.

Art. 18. Procès-verbaux de la réunion du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par tout autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourraient être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par tout autre membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Chapitre VI. Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 12 et quant à tous les autres pouvoirs réservés à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts et sans préjudice quant à son pouvoir général de par la Loi sur les Sociétés, l'assemblée des Actionnaires de la Société a le pouvoir d'adopter et de ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers, ou de modifier les Statuts, ces modifications nécessitant toutefois toujours le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le 20 juin à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales, aux lieux et heures tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société l'exigent.

Art. 22. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis de l'Actionnaire Commandité (que cette réunion soit convoquée à l'initiative de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins 8 jours avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse telle que portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité et garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une Société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par téléfax ou par tout autre moyen de communication approuvé par l'Actionnaire Commandité garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, toute personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire cette preuve de mandat lorsque l'Actionnaire Commandité l'exigera.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer la personne qui sera mentionnée sur la procuration en question et exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indique au moins cinq jours avant la date prévue pour l'assemblée; il peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour qu'ils puissent participer à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 24. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Actionnaire Commandité ou par une personne désignée par l'Actionnaire Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur devant être choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils constitueront le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 25. Ajournement. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment durant une assemblée générale des Actionnaires ajourner cette réunion de quatre semaines. Il doit l'ajourner si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le requièrent ainsi.

Un tel ajournement annule automatiquement toute résolution préalablement approuvée.



L'assemblée générale des Actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. Sauf disposition contraire statutaire, les procurations régulièrement déposées en vue de la réunion resteront valides pour l'assemblée ajournée.

Art. 26. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire légale ou statutaire, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votant.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre VII. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes - Liquidation

Art. 28. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1 ^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Toutefois, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

Art. 29. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en Euro.

L'Actionnaire Commandité préparera les comptes de la Société pour chaque exercice social, à savoir un bilan, un compte de résultats et des annexes, conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 30. Dividendes. Chaque année, au moins cinq pourcent (5%) du profit net seront affectés à la constitution de la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint au moins un dixième (1/10 ème) du capital social.

L'Actionnaire Commandité peut décider de façon discrétionnaire de la distribution de dividendes intérimaires aux Actionnaires. Les modalités et les termes et conditions d'une telle distribution seront définis par l'Actionnaire Commandité conformément aux Statuts.

Le paiement des dividendes se fait, pour les actionnaires nominatifs, à l'adresse portée au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à disposition.

Art. 31. Liquidation de la Société. La Société pourra être dissoute et liquidée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, toujours avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation de la Société s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 32. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en tout temps, avec l'approbation de l'Actionnaire Commandité, par une assemblée générale des Actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

Art. 33. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les parties comparantes déclarent souscrire aux trois millions cent mille et une (3.100.001) actions représentant la totalité du capital social, comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Classe d'actions	Montant souscrit (en EUR)
Stanley	1	Action de Commandité	0,01
Red Heron	2.635.000	Actions Ordinaires	26.350,00
Grassinger Heideck SCA	147.250	Actions Ordinaires	1.472,50
M. Kastner	170.500	Actions Ordinaires	1.705,00
M. Fischer	147.250	Actions Ordinaires	1.472,50
Total	3.100.001		31.000,01



Toutes ces Actions sont entièrement libérées par des paiements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros et un cent d'Euro (EUR 31.000,01) qui est désormais à la disposition de la Société, dont preuve a été fournie au notaire par certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare et témoigne expressément que les conditions prescrites à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés sont remplies.

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

TITRE II. ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Les parties qualifiées, réprésentant la totalité du capital social, sont dûment convoquées et constituées en Assemblée Générale. Ayant constaté qu'elle était dûment constituée, l'Assemblée a approuvé de manière unanime ce qui suit:

- I. L'Assemblée a élu comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2011:
- Daniel Schuldig, né le 10 juin 1974, à Leipzig, ayant sa résidence professionnelle à 5 th Floor, 35 Portman Square, W1H 6LR Londres, United Kingdom;
- Philip Gittins, né le 3 juillet 1961, à Stockon-on-Tees (UK), ayant sa résidence professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et
- Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles, ayant sa résidence professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 - II. Le siège social est situé au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise. Sur la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états civils et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Steland, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 janvier 2010. Relation: CAP/2010/101. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Capellen, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014373/628.

(100007813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Neferet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.017.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juillet 2009

Monsieur DONATI Régis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

NFFFRFT S A

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014926/16.

(100008675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.



ProLogis Belgium II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015692/14.

(100009499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

ProLogis Belgium VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015695/14.

(100009507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

ProLogis Belgium V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015696/14.

(100009503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Eurolever Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.993.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015683/12.

(100010093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Delta Capital Tetrareps SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 150.659.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD., having its registered office in Flemming House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, VG-1110, British Virgin Islands (the "General Partner"), and
- 2) DELTA CAPITAL TETRAFUND SCA, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (the "Limited Partner"),

Both here represented by Simone Schmitz, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, By virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following Articles of Association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the corporate name of "DELTA CAPITAL TETRAREPS SCA".

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are the direct and/or indirect financing of the companies and/or entities in which it holds a participation or which are members of its group; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

The Company may for such purposes:

- in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which are part of its group, and to issue debt instruments in any form whatsoever;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever:
 - exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and



- make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner. The above enumeration is enunciative and is not limitative.

The Company may generally undertake transactions of any kind which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company may also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to such branches or affiliates.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand (30,000) Class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the Limited Partner and one thousand (1,000) Class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the General Partner in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with an issue price of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extend otherwise provided by the law or by the Articles of Association.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The Class A Shares and Class B Shares will be in the form of registered shares. A shareholders' register, kept at the registered office of the Company, will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and of the class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify in writing the Company of its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders upon their written request. The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased one or several times to a total of up to two hundred million euro (EUR 200,000,000.-) by a simple resolution of the Manager during the period until 31 December 2011 by authorizing and issuing additional Class A shares with an issue price to be determined by the Manager.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash may be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding, however, the Manager is explicitly authorised hereby to limit or withdraw such preferential subscription right for the shares authorized and issued in accordance with the preceding paragraph. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Association, may at any time limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

Chapter III. Management, supervisory board, investor advisory committee

Art. 8. Management. The Company shall be managed by DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD. (the "Manager"), in its capacity as sole General Partner and holder of all Class B Shares of the Company. The Manager may be removed and must then be immediately replaced by a resolution of the shareholders voting with a majority of the shares then in issue, however, such removal shall require the ratification by the majority of Class B shares then in issue.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.



- **Art. 9. Powers of the Manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.
- **Art. 10. Expenses Incurred by the Manager.** The Manager shall be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate objects.
- **Art. 11. Liability of the Manager and of the shareholders.** The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

- **Art. 12. Delegation of powers.** The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of its officers or employees or to other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- **Art. 13. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company will be also bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 14. Dissolution - Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half (1/2), the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 16. Meetings of the supervisory board. The Supervisory Board elects from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.



Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 17. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another manager unless the Manager consents thereto.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 1 st day of July at 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing (letter or fax) as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 23. Proceedings. The general meeting shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect by simple majority one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital.



Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one (1) vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 26. Extraordinary general meetings. At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by Law, a two-third (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

- Art. 28. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December that same year.
- **Art. 29. Adoption of financial statements.** The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.
- Art. 30. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company (the "Legal Reserve Amount"). After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of in conformity with the operating agreement among the Manager, the Company and the shareholders of the Company.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 hereof by a decision of the general meeting of shareholders voting with a majority of two thirds (2/3) of the shares then in issue, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other person (who may be physical persons or legal entities) proposed by the Manager and appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares in conformity with the operating agreement among the Manager, the Company and the shareholders of the Company, the Law and these Articles of Association.

Chapter VII. Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.



Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and	Number and Class of
	paid-in Capital	Shares
DELTA CAPITAL TETRAFUND SCA	30,000 EUR	30,000 Class A Shares
DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD	1,000 EUR	1,000 Class B Shares
Total:	31,000 EUR	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of August 10 th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the execution of this deed are estimated at approximately 1,200.- EUR.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. RESOLVED to set the number of members of the Supervisory Board at three (3) and to appoint for a term of office expiring at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2011 the following as Supervisory Board members:

Mr Milen Veltchev, residing in 24 Ulica Georgi Benkovski, 1000 Sofia, Bulgaria;

Mr Krassimir Katev, residing in 102A Simeonovsko Shosse, 1434 Sofia, Bulgaria;

Dr Georgi Veltchev, residing in 9 One Wycombe Square, London W8 7JF, United Kingdom.

- 2. RESOLVED to set the Company's registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 3. RESOLVED to appoint as independent auditors of the Company, for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2010:

Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, VG-1110, British Virgin Islands, (l'"Associé Commandité"), et
- 2) DELTA CAPITAL TETRAFUND SCA, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste (l'"Associé Commanditaire"),

Les deux ici représentés par Simone Schmitz, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants agissant en leur qualité ci-dessus mentionnée ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:



Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme. Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution d'une société (la "Société") sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DELTA CAPITAL TETRAREPS SCA".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé une des entités ou des personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou des entités dans lesquelles elle détient ou qui font partie de son groupe; l'acquisition par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que la cession par la vente, l'échange ou autrement des actions, obligations, bons de caisse, effets ou autres valeurs mobilières issues d'instruments ou de contrats y afférant; la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses portefeuilles de participations.

La Société peut dans ces buts:

- souscrire des prêts sous quelque forme que ce soit, accepter des dépôts en provenance de sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe et d'émettre des titres de créance sous quelque forme que ce soit en vue de réunir les fonds nécessaires à l'accomplissement de ses activités dans le cadre de ses objets sociaux:
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement, des actions, des parts et autres titres de participations, des valeurs mobilières, des obligations, bons de caisse, des certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement, tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
 - exercer tous les droits, de quelque nature qu'ils soient attachés, à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte, quelles qu'elles soient aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil de sûreté et assistance sous quelque forme que ce soit;
 - faire des dépôts auprès de banques ou d'autres dépositaires et de les investir de quelque manière que ce soit. L'énumération ci-dessus est énumérative et n'est pas exhaustive.

La Société peut de manière générale accomplir des transactions de toute sorte que ce soit se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société. La Société peut également établir des succursales ou des filiales et céder tout ou partie de son activité à ces succursales ou filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut à tout moment être dissolue par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), qui doivent être détenues par l'Associé-Commanditaire et mille (1.000) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui doivent être détenues par l'Associé-Commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a un prix d'émission d'un euro (EUR 1,-) et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie telles que définies par les Statuts seront identiques sauf stipulation contraire de la loi ou des Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B seront nominatives.



Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera par écrit son adresse et tout changement de celle-ci à la Société. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires sur demande écrite. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté, en une ou en plusieurs fois, jusqu'à deux cent millions euros (EUR 200.000.000,-) par une résolution simple du Gérant, pendant la période jusqu'au 31 décembre 2011, par l'autorisation et l'émission d'Actions de Catégorie A supplémentaires à un prix d'émission déterminé par le Gérant.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent, cependant, le Gérant est explicitement autorisé par la présente de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour les actions autorisées et/ou émies en dépendance du paragraphe précédant. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Chapitre III. Gérant(s), Commissaires aux comptes

Art. 8. Gestion. La Société sera gérée par DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD. (le "Gérant") en sa qualité d'Associé Commandité unique et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société. Le Gérant peut être révoqué et doit être immédiatement remplacé par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité des actions émises mais uniquement suivant la ratification de cette révocation et ce remplacement par la majorité des Actions de Catégorie B émises.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

- **Art. 9. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.
- **Art. 10. Dépenses du Gérant.** Le Gérant peut être remboursé pour les dépenses de toute sorte engagées par le Gérant en rapport avec la gestion de la Société ou la poursuite des objets sociaux de la Société.
- Art. 11. Responsabilité du Gérant et ou des actionnaires. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et par conséquent, ils ne seront responsables que de la libération envers la Société de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

- **Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plus de ses membres du bureau ou à une de ses employés ou à toute autre personne ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions précises permanentes ou temporaires à des personnes, ou comités de leur choix.
- **Art. 13. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais dans les limites de ce pouvoir.



Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Le ou les administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance sera réduit de moitié (1/2) de manière permanente, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire membre ou non du Conseil de Surveillance qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore à la majorité des membres présents à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion par écrit, fax ou télégramme. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par écrit, fax ou télégramme. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre IV. Assemblée des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.



L'assemblé générale ne devra ni exécuter ni ratifier les actes qui engagent la Société vis-à-vis des tiers ni décider de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant. Elle ne devra par exemple ni révoquer le Gérant ni nommer un autre gérant à moins que le Gérant n'y consente.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations à l'assemblée, le premier jour de juillet, à quinze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Le Gérant, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent s'ils sont appelés à le faire par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément au droit luxembourgeois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit (lettre ou fax), en tant que mandataire, une autre personne, actionnaire ou non. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées.

Toute société ou toute autre personne morale actionnaire, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par écrit, ou par fax ou par télégramme, cette personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme de la procuration et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Gérant peut arrêter la forme de la procuration et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par eux cinq (5) jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 23. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant. Le Président de l'assemblée générale désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit à la majorité simple un (1) scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés. Ensemble, ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le Gérant peut proroger toute assemblée générale de quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture des débats.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple sans considération du nombre d'actions représentées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 26. Assemblées générales extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément avec la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont



l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant ou par tout membre du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 28. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la loi et de la pratique comptable luxembourgeoises.
- Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société (le "Montant de la Réserve Légale"). Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets conformément au contrat de gestion conclu parmi le Gérant, la Société et les actionnaires de la Société.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B aux conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Gérant détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité des deux-tiers (2/3) des actions émises ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), proposée par le Gérant et nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les détenteurs de Catégorie A et les détenteurs de Catégorie B conformément au contrat de gestion conclu parmi le Gérant, la Société et les actionnaires de la Société, à la Loi et aux présents Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre et Catégorie
	et libéré	
DELTA CAPITAL TETRAFUND SCA	30.000,- EUR	30.000 Actions de Catégorie A
DELTA CAPITAL INTERNATIONAL LTD	1.000,- EUR	1.000 Actions de Catégorie B
Total:	31.000,- EUR	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2010. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2011.



Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus prénommées, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. DECIDE de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société à tenir en 2011:
 - M. Milen Veltchev, demeurant à 24 Ulica Georgi Benkovski, 1000 Sofia, Bulgarie;
 - M. Krassimir Katev, demeurant à 102A Simeonovsko Shosse, 1434 Sofia, Bulgarie;
 - M. Georgi Veltchev, demeurant à 9 One Wycombe Square, Londres W8 7JF, Royaume-Uni.
 - 2. DECIDE de fixer le siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 3. DECIDE de nommer réviseurs d'entreprise de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010:

Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L-5365 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SCHMITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/511. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014379/629.

(100008075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

PUBLICHIC & PROMOCHOC s.à r.l. une idée différente de la publicité par l'objet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 22.894.

EXTRAIT

Il résulte d'un convention sous seing privé en date du 6 janvier 2010 que:

Mademoiselle Stéphanie Lejeune, née le 18 décembre 1974 à Laxou (France), et demeurant L-1638 Senningerberg, 38, rue du Golf, est nommée comme gérant de la société.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2010015114/16.

(100009089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Mertens Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.517.

Le Bilan au 30/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/1/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015691/10.

(100010106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Pirenne International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.688.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 22 septembre 2009 no L 090146729.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015685/11.

(100010098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Re-Art Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.182.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue en date du 15 janvier 2010 que:

- 1. Ont démissionné de leurs fonctions de gérants:
- M. Philippe Aflalo
- Mme Marie-Laure AFLALO
- 2. Ont été élus aux fonctions de gérants en remplacement des gérants démissionnaires pour une durée indéterminée:
- Mr. NIECKARZ JAKUB, directeur, né le 10/08/1982 à Lubaczow (Pologne), demeurant au 42B m.49, RYDLOWKA, 30-363 Cracovie, Pologne.
- Mrs. MAJECKA AGNIESZKA, directeur, née le 15/01/1973 à Wroclaw (Pologne), demeurant au N° 30/9, rue RY-MARSKA, 53-206 Wroclaw, Pologne.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010015165/20.

(100008808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Karlux Revêtements S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 124.766.

Modification des données relatives aux associés

1) Monsieur Rabah SI ABDALLAH n'est plus associé.

2) Monsieur Giuseppe NASSO possède 355 parts sociales ordinaires.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010015164/12.

(100008815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Tyree Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015679/10.

(100010082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Marni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.214.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015687/10.

(100010101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

ProLogis Spain VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015722/14.

(100009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Les Ecrins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 66.699.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015796/10.

(100009997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Motti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 111.336.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015797/10.

(100010000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Anwolux Montage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.795.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015798/10.

(100010002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Anwolux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 83A, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 18.037.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015799/10.

(100010004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Comptoir International du Papier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 24.586.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015800/10.

(100010005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes et la décision d'affectation des résultats, ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDI EMERGING MARKETS S.A.

Peter BIELICZKY
Président du Directoire

Référence de publication: 2010015801/14.

(100010065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010015802/10.

(100010071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.464.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015803/10.

(100010079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



ProLogis Spain V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 78.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015720/14.

(100009588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Oronat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 109, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.565.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015805/10.

(100010086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Abrantes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 49, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.646.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015806/10.

(100010089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Bijouterie Orcanta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 70, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 81.298.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015807/10.

(100010092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 80.389.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015808/10.

(100010094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Transat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124-126, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 137.633.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015794/10.

(100009993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.750.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015795/10.

(100009996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

ProLogis Spain VII S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015725/14.

(100009593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Independent Business Consulting (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-6944 Niederanven, 15, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.651.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015793/10.

(100009991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Capimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.897.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015804/10.

(100010080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Lunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 10.793.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour LUNDA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010015862/15.

(100009772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

G.P.I., Groupe Pierre Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 26.362.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour GROUPE PIERRE INVEST - GPI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010015864/15.

(100009773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Xiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.977.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de la société mère, DECATHLON S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015871/12.

(100009364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Victoria Beteiligungs- und Finanzgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 88.708.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature

LA GERANTE

Référence de publication: 2010015872/12.

(100009980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Crystal Platinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 150.646.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of August.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - Art. 2. The Company's name is "Crystal Platinum S.A.".
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any Interested parties by the board of directors of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.



Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty-one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- **Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining: directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of any of the directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.



Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Wednesday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet



Art. 17. Each year, with effect as of December 31, 2008, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.
- **Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2010.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Waterside Financial Ltd., named above, and fully paid up in cash, so that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.



Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
- Mr Gérard Becquer, expert comptable, born on 29 th April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr Xavier Pauwels, expert comptable, born on 21 th December 1971 in Brussels, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Mr Frank Przygodda, expert comptable, born on 28 th February 1968 in Bochum, Germany, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Eurofid S.àr.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April, 2010.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze août,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît

Waterside Financial Ltd, une société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1 er. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



- Art. 2. La dénomination de la Société sera "Crystal Platinum S.A.".
- **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et Intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.
 - Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.



L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur (s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.



Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier mercredi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre 2008, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront



être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.
- **Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Libération - Apports

- 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Waterside Financial Ltd., prédésignée, et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:
- Mr Gérard Becquer, expert comptable, né le 29 avril 1956 à Briey, France, dont l'adresse professionnelle est au 5 ,rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Mr Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,



- Mr Frank Przygodda, expert comptable, né le 25 février 1968 à Bochum, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

3) Eurofid S.àr.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2010.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHIERES - M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2009. Relation: LAC/2009/33729. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt août de l'an deux mille neuf.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010014378/501.

(100008024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

ProLogis France XXIX S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010015707/14.

(100009520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Cinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.583.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015684/12.

(100010095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Alpha Bravo Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.955.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE S.à r.l.", avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I ^{er} , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxemburg, section B, sous le numéro 65.434.

dûment représentée par son gérant Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

ici représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I ^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée actuelle (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "ALPHA BRAVO SOLUTIONS S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I ^{er} , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.955, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 20 juin 2009,

et qu'elle a pris, par son représentant, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 comme suit:

" Art. 4. (premier alinéa). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009, Relation GRE/2009/4568. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014423/42.

(100008509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fenix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 79.066.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Rectificatif dépôt N° L090072028.04 du 19.05.2009).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010015680/11.

(100010087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.



Home Cuisine, Société en nom collectif.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 30, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 150.650.

STATUTS

Entre les soussignés

- 1. Madame Pascaline DODEMONT, sans profession, demeurant à Strassen L-8011, 281B, route d'Arlon
- 2. Madame Alison LACKI, sans profession, demeurant à Luxembourg L-2410, 30, rue de Reckenthal

il a été constitué en date du 15 janvier 2010 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

- **Art. 1** er . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.
 - Art. 2. La dénomination de la société est HOME CUISINE.
- **Art. 3.** La société a pour objet la prestation, à une clientèle de particuliers, d'un service de préparation de repas à domicile et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.
- **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L-2410 LUXEMBOURG, 30, rue de Reckenthal. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 100 Euros (cent Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de 1 Euros (un Euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Madame Pascaline DODEMONT, préqualifiée, 50 parts	50
2) Madame Alison LACKI, préqualifiée, 50 parts	50
Total: 100 parts	100

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

- Art. 8. La société est gérée par 2 gérants:
- 1) Madame Pascaline DODEMONT, préqualifiée
- 2) Madame Alison LACKI, préqualifiée

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.
- Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.
- **Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Référence de publication: 2010014429/51.

(100008096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck